

Enquête de l'APSES

Réforme Blanquer du lycée : un plan social pour les SES

Alors que dans les académies, les établissements ont reçu leurs dotations horaires pour l'année 2019-2020, l'APSES a voulu dresser un premier tableau des effets probables de la réforme du lycée pour les Sciences économiques et sociales.

Les enseignants de SES de plus de 500 établissements ont répondu à une enquête par questionnaire, dont les principaux résultats (détaillés ci-après) sont particulièrement inquiétants. Notre enquête montre en effet :

- Une diminution du nombre de postes en SES ;
- Une dégradation des conditions d'enseignement, avec en particulier un fort recul du nombre d'heure à effectifs réduits en SES ;
- L'éviction fréquente des SES dans l'enseignement de la spécialité « Histoire-géographie-géopolitique-sciences politiques », pourtant théoriquement pluridisciplinaire.

Les Sciences économiques et sociales paieraient un lourd tribut, avec une baisse de plus de 10% des heures postes en SES dès la rentrée prochaine, dessinant ainsi un véritable plan social pour la discipline, dont les collègues contractuels seraient les premières victimes.

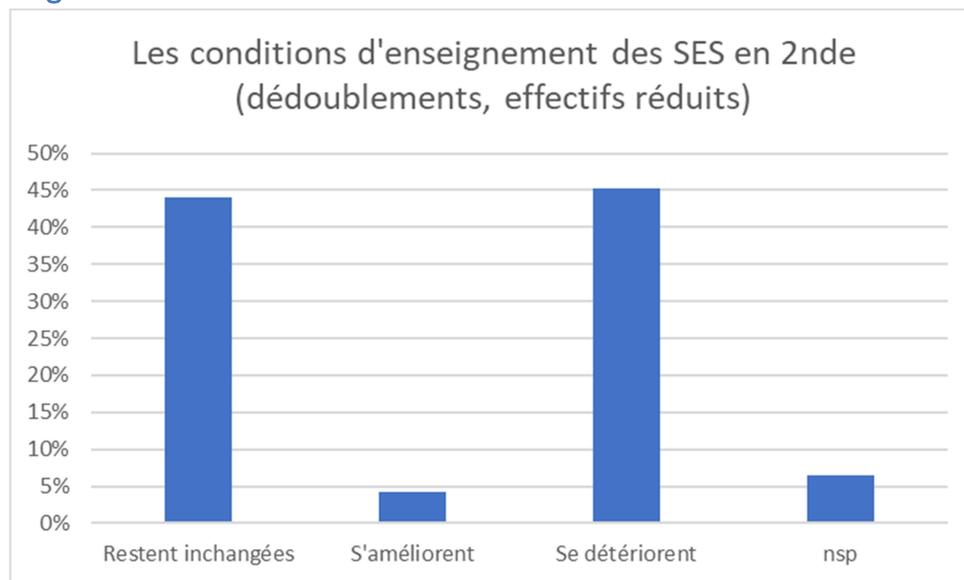
Au final, cette réforme marginalise l'enseignement des sciences sociales au lycée, le retour des SES dans le tronc commun de seconde n'étant qu'un trompe-l'œil, sans modification des déséquilibres actuels entre les disciplines. A ce titre, l'APSES réitère sa demande de porter l'horaire d'enseignement en seconde à 3 heures hebdomadaires, appuyée dans une pétition signée par plus de 16 000 citoyen.ne.s l'année dernière.

L'APSES rappelle son opposition au lycée modulaire et reste très attachée à l'organisation en séries, permettant une spécialisation équilibrée et progressive. Les SES doivent être l'enseignement pivot d'une série cohérente, où s'expriment des complémentarités fortes entre le programme de SES et ceux des autres disciplines de la série.

RESULTATS DE NOTRE ENQUETE

Dédouplements, groupes à effectifs réduits, et accompagnement personnalisé : une nette détérioration des conditions d'enseignements en SES

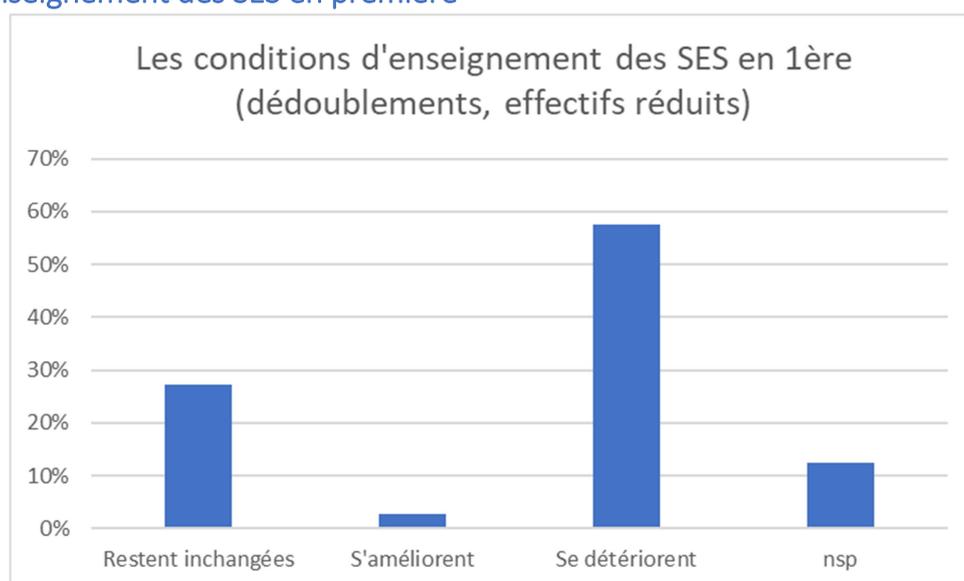
Conditions d'enseignement des SES en seconde



Le retour des SES dans le tronc commun de la classe de seconde est une bonne nouvelle mais les conditions d'enseignement restent insatisfaisantes : un faible horaire hebdomadaire d'1h30 avec des aménagements suspendus à l'utilisation de la marge d'autonomie locale.

Sans cadrage national, les choix effectués dans les lycées se traduisent ainsi souvent par une détérioration des conditions d'enseignement par rapport à la situation actuelle : dans 45% des lycées, il y aura moins de dédoublements ou de groupes à effectifs réduits, la situation ne s'améliorant que dans 4% des lycées (tandis qu'elles restent inchangées dans 44% des cas).

Conditions d'enseignement des SES en première



La dégradation est encore plus nette pour la classe de première, où les SES, dans près de 60% des cas, voient leur situation se détériorer concernant les dédoublements ou effectifs réduits. La discipline pâtit particulièrement de la

disparition de la série ES, au sein de laquelle elle occupait le rôle de discipline pivot, tandis que la réforme la met en concurrence directe avec l'ensemble des autres spécialités, dans un contexte de réduction des marges horaires des établissements.

Situation de l'accompagnement personnalisé en seconde et première

La situation de l'AP	en 2nde	en 1ère
Reste inchangée	51%	17%
S'améliore	1%	0%
Se détériore	28%	64%
NSP	19%	18%
Total	100%	100%

Cette détérioration touche également l'accompagnement personnalisé, et particulièrement pour le niveau de première, où, dans le cadre de la série ES, les SES bénéficiaient fréquemment d'heures d'AP. Avec une réforme qui n'assure plus de financement dédié pour ces heures (qui doivent donc être prises sur la marge horaire de l'établissement), l'AP ne sera plus assuré par les enseignants de SES dans les deux tiers des établissements. C'est également le cas de plus d'un quart des établissements en seconde, à un niveau d'enseignement où l'AP était traditionnellement moins attribué aux enseignant.e.s de SES.

Les spécialités en première : nombre de groupes en SES et HGSSP, modalités d'enseignement de l'HGGSP

Répartition des établissements selon le nombre de groupes de SES et d'HGGSP

	SES 2018	SES 2019	HGGSP 2019
0	1%	1%	2%
1	15%	13%	24%
2	34%	33%	36%
3	35%	29%	24%
4	13%	16%	11%
5	2%	4%	3%
6+	0%	4%	1%
Total	100%	100%	100%

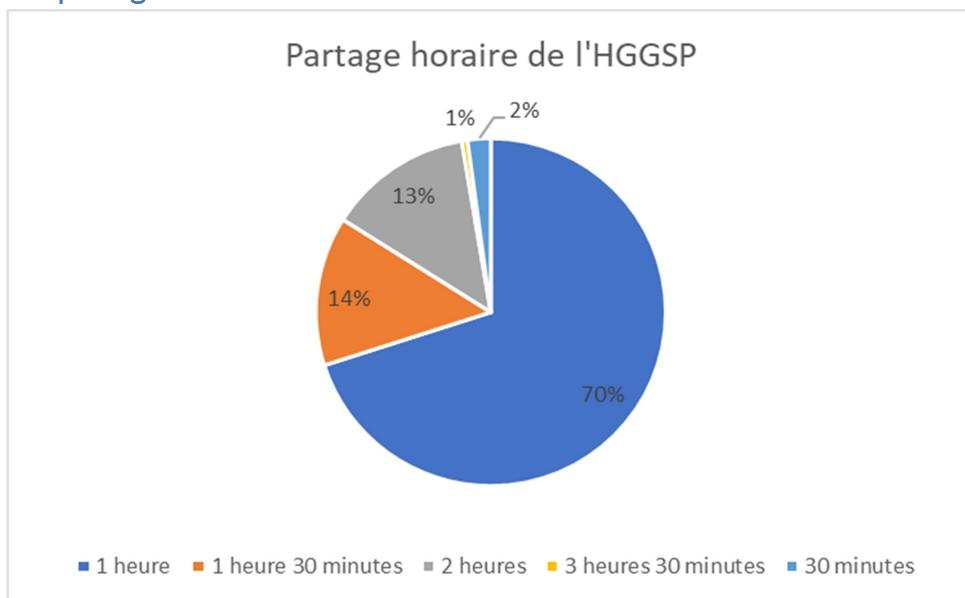
La réforme du lycée pourrait conduire à une légère augmentation du nombre de groupes de SES en première, puisque l'on constate une légère baisse de la proportion de lycées proposant 3 groupes ou moins (-9 points) au profit de ceux proposant 4 groupes ou plus, mais il est à craindre que le nombre de groupes en terminale diminue dans un contexte où les élèves devront abandonner pour la terminale une de leurs trois spécialités.

Partage de la spécialité HGGSP entre enseignant.e.s de SES et d'HG

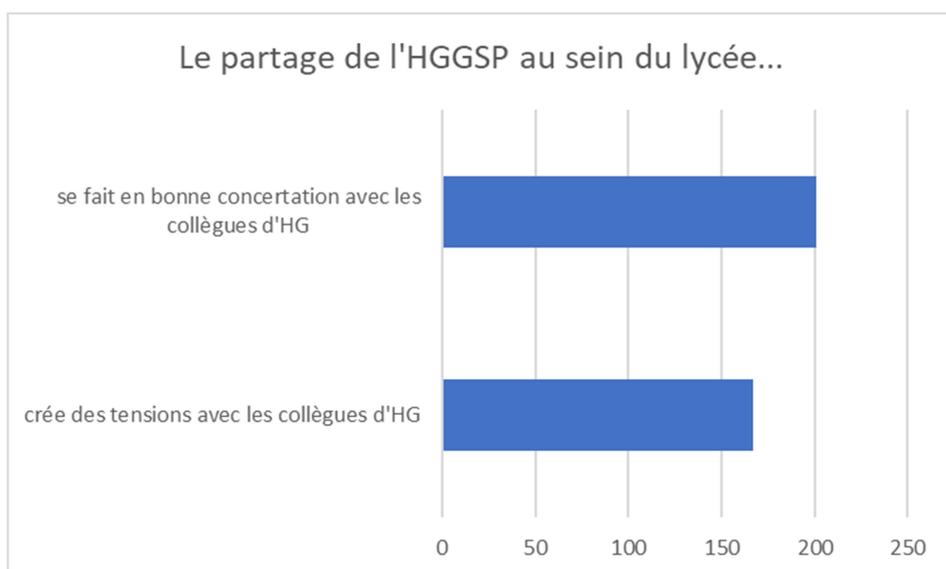
Pas de partage : tout sera assuré par les SES	1%
Pas de partage : tout sera assuré par l'HG	60%
Un partage des groupes (ex : un groupe sous la responsabilité d'un professeur d'HG et un autre sous la responsabilité d'un professeur de SES)	2%
Un partage des heures au sein des groupes : professeurs de SES et de HG interviennent à tour de rôle face aux mêmes élèves.	37%

Dans 60% des établissements ouvrant la spécialité HGGSP et pour lesquels les modalités d'intervention étaient connues, l'enseignement sera intégralement pris en charge par les équipes d'Histoire-Géographie. Ce n'est que dans 39% des cas qu'un partage HG-SES aurait été obtenu pour cette spécialité qui devait pourtant associer ces différentes disciplines.

Volume horaire attribué à l'enseignant.e de SES au sein de la spécialité HGGSP lorsque cette dernière est partagée.



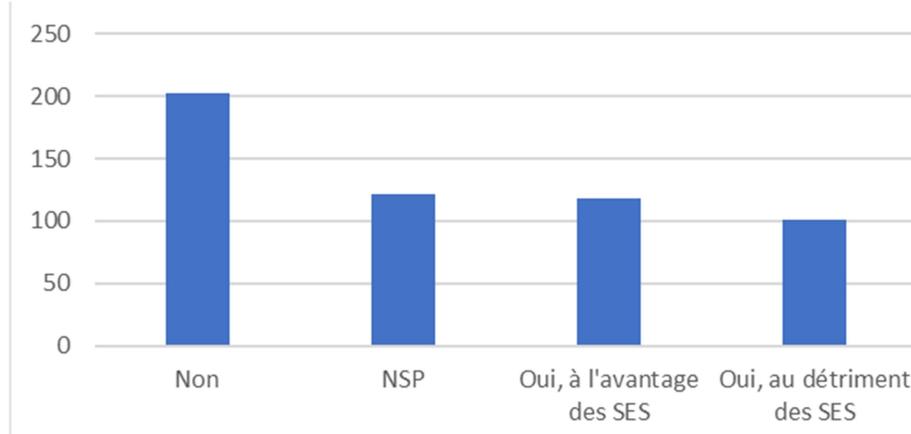
Lorsque la spécialité HGGSP serait partagée avec les équipes d'HG, les SES n'obtiendraient dans 70% des cas qu'une heure pour l'enseigner (le plus souvent les thèmes 1 et 4 du programme), et 1h30 dans seulement 14% des cas.



Les effets des négociations entre équipes de SES et d'HG sont contrastés : si, dans une majorité d'établissements (55%), le partage se fait sans tensions, ces dernières ont tendance à apparaître dans une proportion non négligeable de lycées (45%). De nombreux répondants font part des équipes d'HG qui revendiquent le plein exercice de la spécialité, revendication soutenue par certaines équipes de SES qui ne voient pas leur légitimité à l'enseigner du fait des contenus proposés. Des chefs d'établissements semblent également décider de façon unilatérale l'attribution de la spécialité, soit en suivant les recommandations des IA-IPR, soit dans le but de « sauver des postes ». Un certain nombre de répondants disent préférer négocier l'EMC en contrepartie de l'abandon de la spécialité HGGSP.

Enseignement moral et civique

La réforme entraîne-t-elle un changement dans la répartition de l'EMC ?

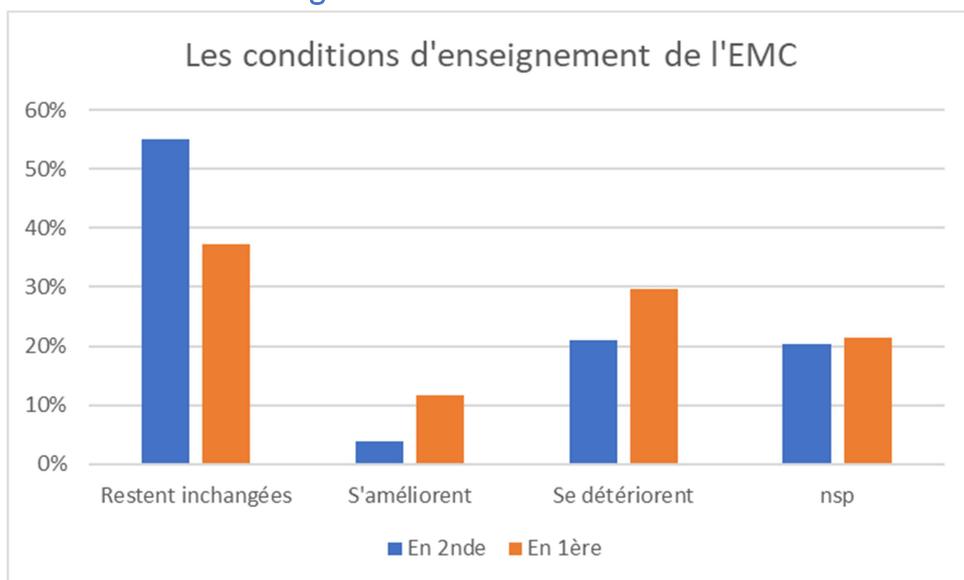


Si, au niveau individuel des établissements, la réforme peut se traduire par un changement dans la répartition de l'EMC entre enseignants de diverses disciplines (majoritairement HG et SES), les effets globaux sont encore incertains.

Puisque dans près d'un quart des établissements la répartition ne semble pas être arrêtée : on peut donc supposer qu'elle soit suspendue aux problématiques de gestion des postes, voire aux négociations entre les équipes disciplinaires.

Alors que la réforme pouvait être l'occasion de repenser le partage de l'EMC, force est de constater que les déséquilibres actuels risquent de perdurer, au détriment des SES.

Les conditions d'enseignement de l'EMC

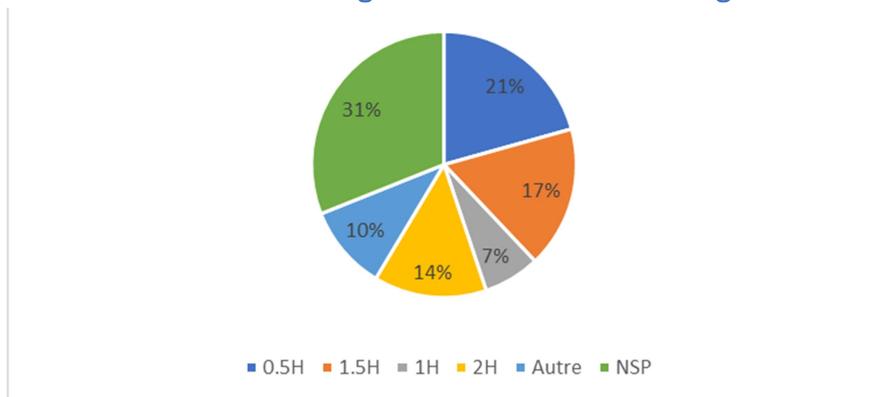


En revanche, les établissements dans lesquels les conditions d'enseignement de l'EMC se détériorent sont plus nombreux. Dans le meilleur des cas, elles restent inchangées (55% en 2^{nde} et 37% en 1^{ère}), et une part non négligeable des répondants estime qu'elles se dégradent (21% en 2^{nde} et 30% en 1^{ère}). On voit ici les effets directs d'une réforme qui n'impose plus que l'EMC se déroule en groupes à effectifs réduits.

Sciences numériques et technologie

D'après les répondants, seuls 5% des établissements intégreraient les professeurs de SES au nouvel enseignement « Sciences Numériques et Technologie ». Ils sont encore 7% à ne pas savoir au moment de l'enquête.

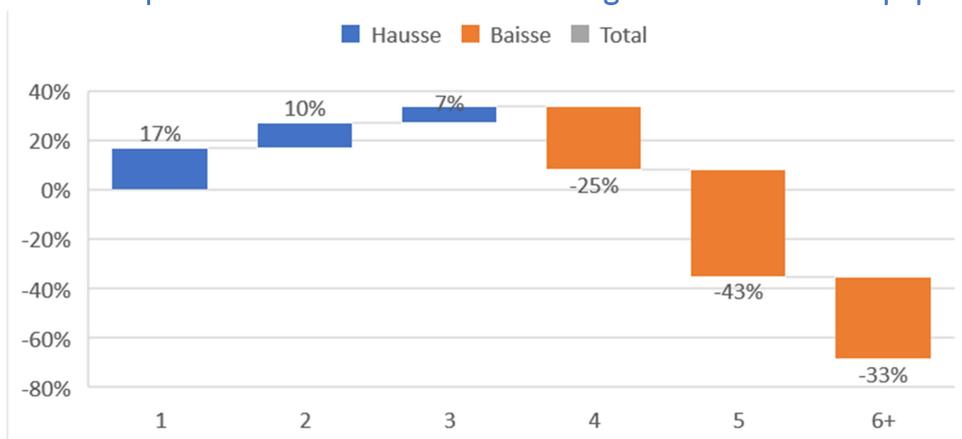
Volume horaire des enseignants de SES dans l'enseignement SNT



[Cette spécialité est encore synonyme d'incertitude pour les collègues](#) qui y interviendraient puisque près d'un tiers d'entre eux ne connaissent pas encore les modalités horaires qui accompagneraient leur intervention. Plus globalement, sur les quelques établissements (29) qui associeraient les SES aux SNT, on constate une situation très hétérogène quant à l'attribution des heures.

Effets de la réforme sur le nombre de postes en SES

Évolution prévisionnelle du nombre d'enseignant.e.s dans les équipes de SES entre 2018 et 2019



Le nombre de postes en par établissement va significativement baisser puisque les équipes de plus de 4 enseignants de SES seront moins nombreuses. Dans de nombreux établissements, des postes seront supprimés.

Effets de la réforme sur les postes et les BMP en SES

Pas de suppression de postes	72%
Suppression de postes	11%
En attente des effets sur les postes	17%
Pas de perte de BMP	47%
Perte de BMP	42%
En attente des effets sur le BMP	11%

Dès l'an prochain, et avant même l'entrée en application de la réforme en terminale, 11% des établissements seraient concernés par des suppressions de postes en SES, et près de la moitié par des pertes de BMP. 21% des répondants disent d'ailleurs se retrouver à devoir assurer un complément de service dans un autre établissement.